



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteuse : Madame La Maire

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

20 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « MOUV'ENFANTS » POUR LA LUTTE CONTRE L'INCESTE ET LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ratifiée par la France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant que la protection de l'enfance et la lutte contre toutes les formes de violences, notamment l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, constituent une priorité absolue et une responsabilité collective ;

Considérant le rôle de proximité essentiel des collectivités locales et des communes pour déployer des actions concrètes de prévention, de sensibilisation, et pour faciliter le repérage des situations de détresse chez les mineurs ;

Considérant l'action de l'association « Mouv'Enfants » qui propose d'engagement à destination des collectivités territoriales afin de structurer une politique publique locale de protection de l'enfance ;

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 064-216404228-20260925-DEL_260925_20-DE

Considérant que l'adhésion à cette charte engage la commune à mettre en œuvre, selon ses compétences, des actions concrètes (formation des agents en contact avec le jeune public, diffusion d'outils de prévention, soutien aux réseaux d'acteurs médico-sociaux locaux) ;

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

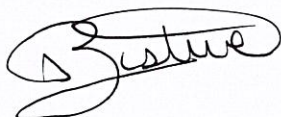
- **APPROUVE** les termes de la charte « Mouv'Enfants » ci-annexée, visant à faire de la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants une priorité locale,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite charte ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **CHARGE** Madame la Maire de veiller à la mise en œuvre progressive des engagements prévus par cette charte au sein des services municipaux et des structures municipales accueillant des mineurs.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/09/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

